

## Décrets

Gouvernement du Québec

### Décret 866-99, 4 août 1999

CONCERNANT la composition de la délégation du Québec à la 40<sup>e</sup> Conférence annuelle des premiers ministres des provinces qui se tiendra à Québec, du 9 au 11 août 1999

ATTENDU QUE les premiers ministres des provinces tiendront leur 40<sup>e</sup> Conférence annuelle à Québec, du 9 au 11 août 1999.

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale doit être constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la proposition du premier ministre et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes:

QUE le premier ministre dirige la délégation québécoise à la 40<sup>e</sup> Conférence annuelle des premiers ministres des provinces qui se tiendra à Québec, du 9 au 11 août 1999:

QUE la délégation soit composée, outre le premier ministre, de:

- M. Joseph Facal, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes;
- M. Hubert Thibault, chef de cabinet du premier ministre;
- Mme Christiane Miville-Deschênes, attachée de presse du premier ministre;
- M. Jean-François Lisée, conseiller du premier ministre;
- M. Stéphane Dolbec, directeur de cabinet du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes;
- M. Martin Caillé, attaché de presse du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes;
- M. Marcel Leblanc, secrétaire général associé aux Affaires intergouvernementales canadiennes;
- M. Gilles Godbout, sous-ministre des Finances;
- M. Gilbert Charland, secrétaire adjoint au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;
- Mme Line Gagné, secrétaire adjointe au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

- M. Camille Horth, directeur au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;
- M. Yves Castonguay, directeur au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;
- M. Robert Keating, directeur au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

*Le greffier du Conseil exécutif,*

MICHEL NOËL DE TILLY

32564

Gouvernement du Québec

### Décret 867-99, 4 août 1999

CONCERNANT une modification au décret n<sup>o</sup> 710-99 du 23 juin 1999

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE le dispositif du décret n<sup>o</sup> 710-99 du 23 juin 1999, modifié par le décret n<sup>o</sup> 819-99 du 7 juillet 1999, soit modifié de nouveau par le remplacement, dans la mention relative au ministre d'État à l'Économie et aux Finances, ministre des Finances, ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre du Revenu, de «31 août 1999» par «10 août 1999».

*Le greffier du Conseil exécutif,*

MICHEL NOËL DE TILLY

32565

Gouvernement du Québec

### Décret 868-99, 4 août 1999

CONCERNANT la poursuite des négociations entre la municipalité régionale de comté de Manicouagan, les villes de Forestville, de Mont-Joli, de Rimouski et de Sept-Îles et la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, et le ministre des Transports du Canada

ATTENDU QUE le ministre des Transports du Canada est propriétaire des aéroports de Baie-Comeau, de Forestville, de Mont-Joli, de Rimouski, de Sept-Îles et de Havre-Saint-Pierre;